

DELIBERATION DD2024_156

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 13 décembre 2024

LE 19 décembre 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|----|
| en exercice | 83 |
| Présents | 57 |
| Votants | 73 |
| Pouvoirs | 16 |

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

STRATÉGIE EN FAVEUR D'UN NUMÉRIQUE PLUS RESPONSABLE

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. GEORGIADES, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. BELLOTEAU, M. CADET, Mme FAVARD, Mme REYS, M. VADILLO, M. LACOUR-COULON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. TALLET donne pouvoir à M. REYNET
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. MARTY
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. GASCHARD donne pouvoir à M. MOISSAT
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX
M. PERIER donne pouvoir à M. MARSAC
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme MONTEIL-MAYAUD donne pouvoir à M. AUDI

STRATÉGIE EN FAVEUR D'UN NUMÉRIQUE PLUS RESPONSABLE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que ces dernières années, le numérique est devenu un élément moteur de la transformation de notre société. Ses implications sont nombreuses et touchent tous les aspects de la vie, de l'économie, de l'écologie, de la santé, de l'éducation et de l'accès à nos services publics.

Que son caractère structurant au quotidien est représenté dans les attentes toujours plus croissantes de nos usagers, de nos agents, de nos partenaires et des entreprises de notre territoire. Son caractère immatériel empêche d'en percevoir les impacts réels sur les volets environnemental, social et économique.

Considérant que la communauté d'agglomération du Grand Périgueux est engagée depuis longtemps en interne sur une trajectoire vertueuse du numérique. Elle souhaite conforter ses engagements en la matière en faisant la promotion d'un numérique éthique, inclusif, accessible, sécurisé, viable dans le temps et respectueux aussi bien de ses utilisateurs que de la planète.

Que le numérique responsable est une action inscrite dans le projet de territoire « Grand Périgueux 2040 ».

Qu'à cette fin, L'agglomération a réalisé cette année des événements de concertation (notamment un séminaire de sensibilisation avec l'expert Vincent COURBOULAY et un atelier participatif avec les agents, les élus et les acteurs du territoire).

Que le Grand Périgueux est la cible directe de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 qui vise à réduire l'empreinte environnementale du numérique (dite « loi REEN »), l'agglomération doit donc poursuivre le travail engagé par l'élaboration d'une stratégie en la matière et d'une feuille de route en faveur d'un numérique plus responsable au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

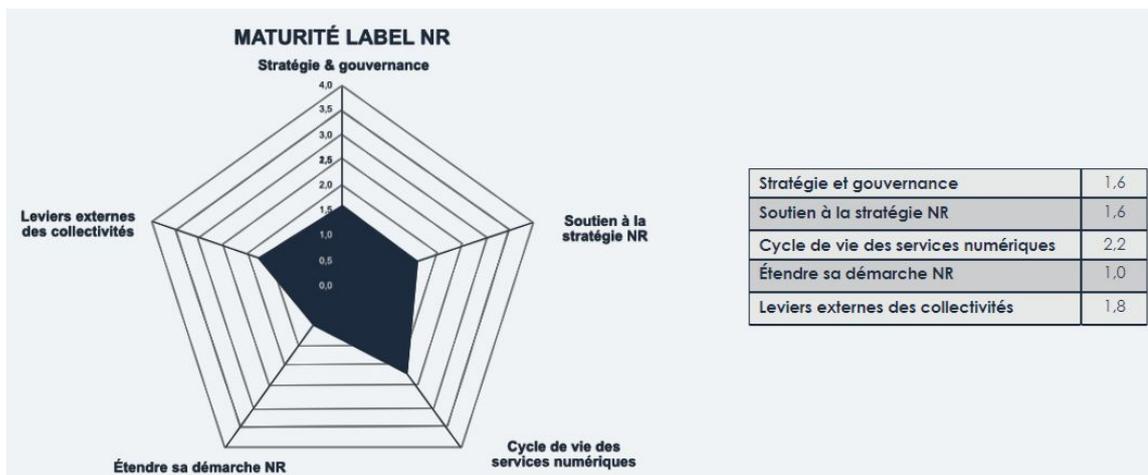
Considérant que dans un contexte général de prise de conscience des impacts de l'activité humaine sur le climat, le questionnement sur l'empreinte environnementale du numérique se fait également plus pressant. Le numérique représente aujourd'hui 4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde et 2,5 % de l'empreinte carbone nationale.

Que l'agglomération dont le plan climat air-énergie intégrera la dimension de sobriété numérique veut contribuer par sa stratégie numérique responsable et sa feuille de route à construire une réponse à ce défi.

Considérant que la situation actuelle du Grand Périgueux en terme de lien avec l'usage du numérique est la suivante :



Que la maturité « Numérique Responsable » du Grand Périgueux est actuellement la suivante :



Qu'au travers de cette démarche déclinée dans la présente délibération, le Grand Périgueux propose des objectifs permettant d'atteindre des résultats fixés à horizon 2027. L'établissement confirme sa volonté d'aller vers un numérique choisi, utile et utilisable. Il veut également entraîner le territoire et mettre en œuvre collectivement avec toutes les parties prenantes (communes, associations, entreprises...) ce projet de numérique responsable (NR).

Considérant que pour répondre à cette volonté politique et à ces exigences, la présente délibération propose de conforter la stratégie en faveur d'un numérique plus responsable selon 5 axes en lien avec la mise en œuvre de nos politiques publiques :

- Réduire les impacts du numérique,
- Agir sur les inégalités numériques,
- Accompagner la transformation du numérique sur le territoire,
- Agir pour des usages raisonnés,
- Agir pour la résilience : un numérique qui aide à s'adapter.

Que ces 5 axes contiendront les engagements suivants : (Cf plan d'action en annexe)

- Engagement 01 - Mettre en place une gouvernance numérique responsable,

- *Exemple d'action : Nommer et former un animateur NR*
- Engagement 02 – Évaluer les impacts du numérique,
 - *Exemple d'action : Mise à jour annuelle du diagnostic de maturité NR*
- Engagement 03 – Sensibiliser les agents au NR,
 - *Exemple d'action : Participation et communication du Digital Cleanup Day*
- Engagement 04 – Rendre les outils numériques accessibles,
 - *Exemple d'action : Adaptabilité des sites internet aux personnes déficientes : respecter les normes RGAA pour rendre les sites accessibles à tous*
- Engagement 05 – Développer les achats numériques responsables,
 - *Exemple d'action : Intégration des clauses dans les marchés publics*
- Engagement 06 – Gérer durablement le parc informatique et les équipements,
 - *Exemple d'action : Adapter la configuration du poste de travail au juste nécessaire des usages métier*
- Engagement 07 – Prévoir et anticiper la fin de vie du parc informatique,
 - *Exemple d'action : Convention de partenariat avec les acteurs de la filière du type Micro Recup*
- Engagement 08 – Maîtriser l'empreinte carbone et gaz à effet de serre
 - *Exemple d'action : Rapport annuel de l'empreinte Gaz à Effet de Serre (GES)*
- Engagement 09 – Devenir un territoire engagé
 - *Exemple d'action : Cartographie des parties prenantes du territoire*
- Engagement 10 – Réduire la fracture numérique
 - *Exemple d'action : Mettre à jour l'indice de fragilité numérique du territoire et la cartographie des lieux et offres de médiation numérique sur le territoire*
- Engagement 11 – Agir pour une sobriété applicative
 - *Exemple d'action : Créer une procédure de déclassement et désinstaller les applications inutiles*
- Engagement 12 – Concevoir une gouvernance de la donnée et des usages de l'IA
 - *Exemple d'action : Minimiser la collecte et le traitement des données / établir une gouvernance de la donnée*

Que pour ce qui est de la gouvernance, cette stratégie s'inscrira dans les instances actuelles à savoir :

- Le Conseil Communautaire présidé par le Président du Grand Périgueux et animé par l'élu en charge du numérique responsable,
- Le comité de pilotage du PCAET - Plan Climat Air Énergie Territorial de l'agglomération,
- Le comité technique constitué :
 - du Vice-Président coordonnateur en charge de l'administration générale, des ressources humaines, des partenariats sportifs et culturels et de l'enseignement et éducation,
 - du Vice-Président coordonnateur en charge du développement, de la cohésion territoriale et de l'attractivité,
 - du Conseiller délégué au climat et à la transition énergétique,
 - de la Conseillère déléguée à la relation usagers,
 - du Conseiller délégué à l'économie circulaire,
 - et des Techniciens des services référents.

Que l'ensemble des actions seront évaluées sur la base d'indicateurs simples et partagés et feront l'objet d'une amélioration continue. Pour répondre à ces défis, la feuille de route en faveur d'un numérique plus responsable servira de cadre à la politique publique du numérique de notre établissement. A cette fin, il sera proposé de signer la Charte du numérique responsable annexée à cette délibération afin de pousser notre organisation à s'évaluer et essayer de s'améliorer continuellement sur cette discipline.

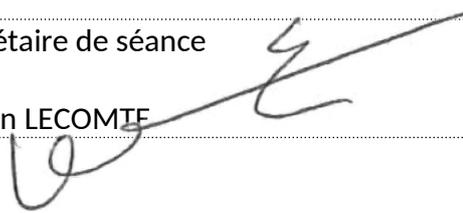
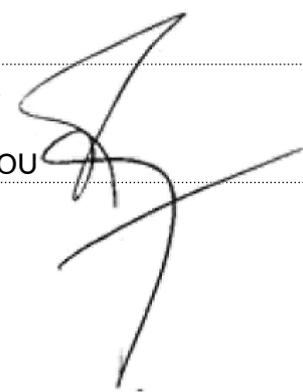
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Envoyé en préfecture le 10/01/2025
Reçu en préfecture le 10/01/2025
Publié le
ID : 024-200040392-20241219-DD2024_156-DE



- Approuve les modalités de la stratégie pour un numérique responsable présentée ci-dessus ;
- Autorise le président à signer tout document afférent à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|--|--|
| Délibération publiée le 09/01/2025 | Pour extrait conforme |
| Délibération certifiée exécutoire à compter du 09/01/2025 | Périgueux, le 09/01/2025 |
| Le secrétaire de séance  | Le Président,  |
| Christian LECOMTE | Jacques AUZOU |